

**SAINTE-EULALIE – CARBON-BLANC  
HALTE TER – POLE D'ECHANGES MULTIMODAL**

**CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES  
OPERATIONNELLES ET TRAVAUX**

Avenant n°1

**RER METROPOLITAIN – VOLET GARES / INTERMODALITE**



**Sainte-Eulalie-PEM – Avenant n°1 convention de financement des études opérationnelles et travaux**

Page 1 sur 5  
Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250606-lmc1108559-DE-1-1  
Date de télétransmission : 16/06/2025  
Date de réception préfecture : 16/06/2025  
Publié le : 16/06/2025

## Entre

### La Région Nouvelle-Aquitaine,

Représentée par son Président, Monsieur Alain ROUSSET, domiciliée Hôtel de Région, 14 rue François de Sourdis, 33077 BORDEAUX Cedex, en application de la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n° ..... CP, en date du ....., désignée dans ce qui suit par « la Région » ;

### Bordeaux Métropole,

Représentée par son Président, Madame Christine BOST, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n° ..... du ....., désignée ci-après « Bordeaux Métropole » ;

### La Commune de Sainte-Eulalie,

Représentée par son Maire, Monsieur Hubert LAPORTE, dûment habilitée à l'effet des présentes par délibération en date du ....., désignée ci-après par « la Commune » ;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **PRÉAMBULE**

La ligne TER Nouvelle-Aquitaine Saint-Mariens – Bordeaux (n°43) fait partie du périmètre du projet de RER de Bordeaux, qui vise notamment la poursuite de renforts d'offre, et la généralisation des dessertes directes nord/sud entre Saint-Mariens et Langon (diamétralisation), une fois le projet Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux réalisé. La halte de Sainte-Eulalie – Carbon-Blanc, située à Sainte-Eulalie en Gironde, devrait voir son attractivité renforcée en lien avec le développement des fréquences et la diamétralisation, notamment. L'offre de transport routier, ainsi que le stationnement vélos et voitures, constituent des composants importants pour inciter à un report modal significatif.

De ce fait, un programme d'aménagement de pôle d'échanges multimodal (PEM) [phase 1] a été défini et prévoit d'améliorer le dispositif global de rabattement en redonnant de la visibilité à la halte par le réaménagement de l'ensemble des espaces publics d'intermodalité, et en renforçant l'offre de stationnement vélo et voiture, ainsi que la desserte via les transports en commun (la ligne Flex'gare de TBM et les lignes de cars régionaux). Ces travaux ont été engagés en 2024 sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Sainte-Eulalie.

Il est à noter que la Commune a élargi sa réflexion sur l'agrandissement futur du parc de stationnement pour une phase 2 non concernée par la présente convention. Cette phase se réalisera en fonction des besoins réels constatés sur site après réalisation de la phase 1, une fois le foncier libéré et à l'appui de nouveaux financements.

Une convention de financement entre la Région, Bordeaux Métropole et la Commune sur la phase 1 de ce pôle d'échanges multimodal a été signée le 9 janvier 2024.

L'objet du présent avenant vise à modifier le plan de financement de l'opération. En effet, suite à l'obtention d'une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert, il n'est plus attendu par la Commune de subvention de la Région et de Bordeaux Métropole.

## **TITRE 1. OBJET DE L'AVENANT ET PERIMETRE D'APPLICATION**

Le présent avenant à la convention a pour objet de réviser les modalités de financement des études opérationnelles et des travaux du PEM de la halte TER de Sainte-Eulalie – Carbon-Blanc.

Les articles modifiés par le présent avenant sont les articles 5, 6 et 10 de la convention initiale. Les autres articles restent inchangés.

## **TITRE 2. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION**

*L'article 5 « Estimation de l'opération » de la convention est remplacé comme suit :*

### 5.1 Estimation globale du projet

Le projet global est estimé à un montant global de 2.252.346 € HT se déclinant ainsi :

- Acquisitions foncières : 500.000 € HT
- Etudes préalables 2021-2022 : 11.621 € HT
- Etudes AVP et PRO 2023 : 5.651 € HT
- Travaux : 1.735.074 € HT

### 5.2 Estimation des dépenses, objet du cofinancement

Des subventions de l'Etat ont été obtenues pour la réalisation des travaux :

- Fonds Vert : 857.099,01 € HT
- DSIL : 175.000 € HT
- DETR : 62.500 € HT

Soit un montant total de subvention de l'Etat de 1.094.599,01 €.

Une subvention de la Communauté de communes Rives de la Laurence de 204.000 € HT a également été obtenue pour la réalisation des travaux.

Le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires au contrôle de ces dépenses, notamment les moyens de surveillance et de contrôle des bureaux d'études et des entreprises.

L'article 6 « Dispositions financières » de la convention est remplacé comme suit, en effet en l'absence de subvention de la Région et de Bordeaux Métropole, il n'y a plus de modalités d'appel de fonds et de gestion des écarts :

### Répartition financière

PEM: estimations prévisionnelles éligibles aux financements (en € courants HT)	ETAT – FONDS VERT	ETAT - DSIL Exceptionnelle (arrêté attributif du 18/12/2020)	ETAT -DETR (arrêté attributif 27/04/2020)	Région Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux Métropole	CDC des rives de la Laurence	Commune de Sainte-Eulalie	TOTAL
ETUDES							59 650.85 €	59 650.85 €
TRAVAUX	857 099.01€	175 000.00 €	62 500.00 €			204 000.00 €	436 475.11 €	1 735 074.12 €
<b>TOTAL</b>	857 099.01€	175 000.00 €	62 500.00 €			204 000.00 €	496 125.95 €	1 794 724.96 €
Taux de financement	47.76%	9.75%	3.48%			11.37%	27.64%	100%

Les sommes versées ne sont pas soumises à la TVA.  
Les articles 6.2, 6.3 et 6.4 sont supprimés.

### **TITRE 3. MODALITE DE COMMUNICATION**

L'article 10 « Information extérieure, propriété, consultation, communication des études » de la convention est remplacé comme suit :

Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les modalités suivantes de publicité et d'information.

En cas de travaux, un bandeau ou registre supérieur sera placé sur les panneaux d'information de chantier avec les logos types de l'ensemble des partenaires financiers, conformément à leurs chartes graphiques respectives et de dimensions égales. Le panneau explicitera également le montant global de l'opération, ainsi que les participations en pourcentages de chacun des partenaires co-financeurs.

Il en sera de même pour toutes publications et publicités relatives aux opérations faisant l'objet de la présente convention.

Les études, et les éléments élaborés pour leur réalisation qui résulteront de la présente convention resteront ou deviendront propriété commune des partenaires. Toute autre diffusion est subordonnée à l'accord préalable des parties contractantes. Les partenaires s'engagent à faire mention dans toute publication ou communication de l'étude de l'aide financière de chacun.

### **TITRE 4. MESURES D'ORDRE**

Le présent avenant à la convention prend effet à compter de la date de signature la plus tardive et expire à la clôture de la convention.

En 3 exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Le

Le Président du Conseil régional Nouvelle-  
Aquitaine

La Présidente de Bordeaux Métropole

***Alain ROUSSET***

***Christine BOST***

Le Maire de Sainte-Eulalie

***Hubert LAPORTE***